



COMMISSION DES ARBITRES

REUNION DU MARDI 08/09/2026 à 18h30

Procès-Verbal N°769

PRESIDENT : LAZAMI Fouad

PRESENTS :

SABATINO Joseph - VAGNEUX Luc - BOUAZIZ Djamel - CHAARI Hassen - SPARAPANO Patrick -

CTDA - BEN EL HADJ Hakim

EXCUSES :

KODJADJANIAN Jean Marie - LALO Aboubakar - DEHMANI Monia - THEVENIN Cyril - HOCINE Halime - SAID OMAR Rayan - MORE Claude - SOZET Jean-Louis - ABELA Stéphane - TANI Christophe. - VAGNEUX Luc - AKYUREK Mikail - HUERTAS Pierre

Mail CDA : arbitres@isere.fff.fr

MESSAGE DE REMERCIEMENT

La CDA et le CTDA adressent leur sincères remerciements au Club de La Murette pour son accueil chaleureux, sa disponibilité et la qualité des conditions mises à la disposition des arbitres pour le déroulement du stage annuel du 5 septembre 2026.

STAGE DES OBSERVATEURS

Le stage obligatoire des observateurs aura lieu le vendredi 25 septembre 2025 à 19h au DIF à Sassenage. Un dîner d'amitié clôturera la soirée.

A compter de la saison 2026-2027

PAIEMENT DES ARBITRES et OBSERVATEURS

- **Péréquation** : elle est applicable aux catégories Seniors Masculins de la D1 à la D4 ainsi qu'aux U19 D1, U17 D1 et U15 D1. **Le montant correspondant est imputé sur le compte des clubs au cours du mois suivant.**
- **Autres catégories** : pour toutes les autres catégories, **à l'exception des coupes (hors finales)**, les frais d'arbitrage sont réglés directement par le District et **imputés sur le compte des clubs au cours du mois suivant**
- **Date des règlements arbitres et observateurs** : l'ensemble des paiements effectués par le District intervient **à compter du 20 du mois pour les matchs qu'ils ont effectués au cours du mois précédent.**
- **Coupes (hors finales)** : les frais d'arbitrage sont réglés **le jour du match, à parts égales entre les deux clubs**, sur présentation du reçu de frais d'arbitrage.

Vous êtes invités à envoyer le plus rapidement possible par mail à comptabilite@isere.fff.fr votre RIB (**pour eux qui ne l'ont pas encore fait**)

A L'ATTENTION DES CLUBS

Les clubs qui désirent récuser un arbitre doivent se référer à l'article 44 du RI de la CDA en fournissant des raisons sérieuses et valables survenues dans l'année (ou l'année antérieure)

La récusation d'un arbitre sur le terrain le jour du match ne saurait en aucun cas être admise.

a) Le club désirant qu'un arbitre ne soit pas désigné sur ses matchs doit, par l'intermédiaire du président du club, envoyer aux désignateurs un courrier ou un mail dûment motivé (envoyé via la boîte mail officielle du club) avant le premier match officiel de la saison (matchs de coupe compris) dans la limite de 2 arbitres.

Cette récusation doit impérativement être formulée par écrit (courrier ou mail officiel).

Elle doit être sérieusement motivée et porter la signature du président du club qui en prend personnellement la responsabilité. La récusation doit être motivée par des événements ayant eu lieu dans l'année en cours, N-1 voir N-2 pour les faits très graves.

La CDA étudiera les éléments communiqués et fera connaître sa décision finale.

b) L'arbitre désirant ne pas être désigné sur un club, doit, envoyer à la C.D.A. un courrier ou un mail dûment motivé avant le premier match officiel de la saison (matchs de coupe compris) dans la limite de 2 clubs ou en cours de saison en cas d'incidents graves.

c) La récusation doit être renouvelée chaque début de saison. »

DESIGNATEURS CDA

Nom	Catégorie	Téléphone
BOUAZIZ Djamel	Seniors	06 21 31 09 49
CHAARI Hassen	Jeunes	06 46 41 36 44
VAGNEUX Luc	Futsal	06 30 34 44 39
THEVENIN Cyril	Accompagnant administratif (conseils et aide à la rédaction des rapports...)	06 07 23 89 63

COURRIERS DES CLUBS – COMMISSIONS - DIVERS

AS GRESIVAUDAN : Lu et noté. Transmis au responsable de la formation.
FC SUD ISERE : Lu et noté
CA GONCELIN : Lu et noté
AS FONTAINE : Lu et noté. La CDA ne peut accéder à votre requête
ASIEG : Lu et noté. Remerciements
2ROCHERS : Lu et noté. Remerciements pour la satisfaction et la bonne appréciation de l'arbitre du match M.T.
UGSEL 38 : Nous informant de sa formation annuelle d'arbitres en sports collectifs du 14 octobre 2026 à La Côte Saint André. Lu et noté. Remerciements
FC CHIRENS : Lu et noté
US RO CLAIX : Lu et noté. Transmis au responsable de la formation

Demande d'arbitre :

Rappel aux clubs : Pour un traitement adéquat de vos demandes d'arbitre, veuillez bien spécifier la date du match, adversaire, division...et envoyées dans les délais réglementaires (au moins 2 semaines).

Courrier de PAYS ALLEVARD FC : Match U15 D3

- Pays d'Allevard FC/Fontaine AS du 19/09/2026
- Goncelin la Pierre/Pays d'Allevard FC du 26/09/2026
- Pays d'Allevard FC/Crolles FC 2 du 03/10/2026
- Saint Martin d'Hères FC 3/Pays d'Allevard FC du 10/10/2026
- Pays d'Allevard FC/Manival ES 2 du 14/11/2026
- Grésivaudan AS 1/Pays d'Allevard FC du 28/11/2026
- Pays d'Allevard FC/Murette US 3 du 05/12/2026
- Pont Claix FC 1/Pays d'Allevard FC du 12/12/2026

COURRIERS DES ARBITRES

BRIOUA M. : Lu et noté
OLIMO D : Lu et noté
NARDIELLO L. : Lu et noté
TSIBUMBU P. : Lu et noté
AOUAD H. : Lu et noté
BRIOUA N. : Lu et noté
LALO A. : Lu et noté
MOUJAMIR Y. : Lu et noté
REVIGLIONO F. : Lu et noté
MONNOT V. : Certificat médical reçu. Prompt rétablissement
EL FASKAOUI F : Certificat médical reçu. Bon rétablissement
PERRIN T. : Changement d'adresse. Noté.
CELIK M. : Lu et noté
WILLIAM K. : Lu et noté
KANDA G. : Lu et noté
BOUVIER A. : Lu et noté. Nécessaire a été fait.
QUESSADA A. : Lu et noté
OLLIVIER A. : Arrêt médical reçu. Prompt rétablissement
VIVIER P. : Lu et noté
DJOUDER M. : Lu et noté. Bon rétablissement
GUEL B. : Lu et noté
BOSCH F. : Lu et noté
ATANGANA PA. : Changement d'adresse. Noté.

AGENDA DES FUTURS EVENEMENTS DE LA CDA

STAGES DES ARBITRES

- **Stage de début de saison (futsal) le 12 septembre de 8h à 12h au district à Sassenage**
- Stage de rattrapage (foot à 11) le mercredi 11 novembre 2026 de 7h30 à 17h30 au district à Sassenage
- Stage de mi-saison - 9 janvier 2027 de 8h à 12 **D1/D2/AA**
- Stage de mi-saison - 9 janvier 2027 de 13h30 à 17h30 **Jeunes + D3**
- Stage de mi-saison - 10 janvier 2027 de 8h à 12 **D4/D5**
- Stage des observateurs (dates à définir début de saison et mi-saison)
- Débriefing d'un trio arbitral (date à définir) D1/D2/AA/Observateurs

FORMATIONS D'AUXILIAIRES ARBITRES DE LA SAISON 2026/2027 :

- **12 septembre 2026 au district à Sassenage**
- 19 septembre 2026 au club d'Estrablin
- 26 septembre 2027 au club de l'Isle d'Abeau

FORMATIONS INITIALES EN ARBITRAGE (FIA) DE LA SAISON 2026/2027 :

- 10/17/24 octobre 2026 au club d'Estrablin
- 9/16/23 janvier 2027 au district à Sassenage
- 23/24/25 février 2027 au club de Chatte
- 27 mars et 3/10 avril 2027 au club de Crolles

RELEVÉ CASE RAPPORT ARBITRE NON COCHÉE SUR FMI

SEMAINE DU 31 AOUT AU 06 SEPTEMBRE 2026

Conformément à la décision de la commission des arbitres actée lors de sa réunion du 10 février 2026, en l'absence d'avoir coché sur la FMI la case « rapport suit » lorsque la situation l'exige, une amende de 25€ sera infligée à l'officiel.

MATCH N°56122149 - SENIOR D3 POULE A – SUD ISERE FC 1 / CROLLES FC 2 du 06/09/2026

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. LAGUEU KEMGANG Guy licence n°9603626764

MATCH N°56122999 - SENIOR D4 POULE B – ST ANTOINE USEA 1 / ASIEG 2 du 06/09/2026

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. LEVYN David licence n°2520353478

MATCH N°56123002 - SENIOR D4 POULE B – SEYSSINET AC 3 / CROSSEY AS 2 du 06/09/2026

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. FILICE Gaston licence n°9604907162

Président de séance

Fouad LAZAMI

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.